

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 09 décembre 2010

Participants :

S. NOEL - M. GUFFON-LOOS - C. HENON - C. MAISTRE – P.GARCIN – M.P. MARTIN
F. REMARK - A. ROUX - C. ROUX

Excusés :

E.PRICOT (donne pouvoir à A.ROUX) - L. TESSIER (donne pouvoir à S.NOEL)-

Secrétaire de séance :

F.REMARK

Ordre du Jour :

- Préparation de la saison de ski 2010 – 2011
 - Tarifs des boissons du foyer
 - Tarifs des locations de ski, bâtons, chaussures, casques enfants et adultes
 - Tarifs des pertes de matériels de glisse
 - Tarifs des jeux du foyer
 - Tarifs des confiseries
 - Tarifs de location du matériel du glisse
 - Embauche du personnel saisonnier
 - Tarifs des ambulances
 - Tarification des frais de secours
 - Horaires d'ouverture des R.M.

- Acte constitutif d'une régie de recette pour le foyer de ski
- Acte de nomination du régisseur pour le foyer de ski
- Création d'une régie d'avance pour la garderie
- Indemnité du trésorier payeur
- Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Délibération budgétaire modificative (budget R.M.)
- Approbation de la convention fixant la participation financière des communes dans la cadre du plan pastoral territorial Fier-Aravis .
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19h00

1) Préparation de la saison de ski 2010 – 2011

-Madame M.GUFFON-LOOS et Monsieur F.REMARK proposent au conseil municipal la tarification des boissons, confiseries, jeux, locations et pertes de matériel de glisse, ainsi que la tarification des secours (ambulance, pompier et secours sur piste).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (ces tarifs sont consultables en mairie ainsi qu'au foyer de ski)

-Monsieur F.REMARK propose au conseil municipal les horaires d'ouverture de la station (sauf mardi et jeudi hors vacances scolaires)

Du 18/12/2010 au 11/02/2011 de 9h30 à 16h30

Du 12/02/2011 au 13/03/2011 de 9h30 à 17h00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

-Il est proposé la vente au foyer de ski durant les congés scolaires et les week-ends, de pain, viennoiserie, fromage, saucisson, journal du dimanche. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ainsi que les tarifs qui s'y rattachent (consultables en mairie et au foyer)

2) Acte constitutif d'une régie de recette pour le foyer de ski :

-Madame le Maire informe le conseil municipal que de récentes évolutions législatives sont venues modifier le régime des régies de recette. Il convient donc au conseil municipal d'entériner ces évolutions s'agissant de la régie de recette pour le foyer de ski.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3) Acte de nomination du régisseur pour le foyer de ski

-Madame le Maire propose au conseil municipal de nommer Monsieur Kevin BATUT comme régisseur du foyer de ski durant cette saison.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4) Création d'une régie d'avance pour la garderie et nomination de son régisseur :

-Madame M.GUFFON-LOOS propose la création d'une régie de dépense d'un montant de 400 euros pour la garderie afin de permettre le règlement de certaines factures inhérentes aux activités de celle-ci, et d'en nommer comme régisseur, Monsieur Jérôme MASOT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) Indemnité du trésorier payeur

-Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le montant défini de l'indemnité de conseil versée au trésorier payeur, à savoir la somme de 404 euros et 73 centimes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

-Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7) Délibération budgétaire modificative (budget R.M.)

-Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver une délibération modificative relative au budget des remontées mécaniques afin de permettre le règlement de deux factures. Ces jeux d'écriture n'influent pas sur les finances globales de la commune (s'agissant de mouvements comptables internes), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Cette délibération est librement consultable en Mairie.

8) Approbation de la convention fixant la participation financière des communes dans la cadre du plan pastoral territorial Fier-Aravis.

-Madame le Maire expose au conseil municipal les termes de la convention fixant le montant de la participation financière des communes dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Fier-Aravis. L'ensemble du Conseil Municipal souhaite connaître le montant prévisionnel de notre part communale à cette participation financière, avant de délibérer. Ce point sera réexaminé lors d'un prochain conseil municipal, sitôt ces éléments connus.

9) Questions diverses :

-Monsieur et Madame ENGELS se proposent d'acquérir la parcelle communale 900 d'une superficie de 192 m², contiguë à leur propriété. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette acquisition et va consulter le service des domaines afin de déterminer le prix de cession.

-Suite aux grosses averses du début du mois de décembre, des dégâts ont été constatés au lieu-dit Le Moulin en raison du débordement du nant. Le conseil municipal, conscient du problème, a décidé de faire réaliser un état des lieux des différents cours d'eau de la commune par le service de gestion de l'ONF (Unité territoriale) avec le soutien technique du service RTM, afin de pouvoir déterminer la nature et le montant des travaux à envisager.

-Madame P. MALASPINA tient à préciser qu'elle a bien respecté la dimension du panneau publicitaire existant à l'entrée du hameau (identique au précédent). Il reste que la mise en place future d'un panneau à chevrons signalant la dangerosité du carrefour face au restaurant « Le Bon Accueil », interdira l'ajout d'un autre panneau publicitaire.

-Madame M.GUFFON-LOOS propose que la garderie puisse accueillir durant les congés scolaires les enfants de vacanciers. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

-Madame M.GUFFON-LOOS expose au conseil municipal qu'un rapprochement avec la garderie périscolaire du Reposoir en ce qui concerne les activités du Centre de Loisirs, a été envisagé lors d'une réunion des personnes responsables des deux communes. Madame M.GUFFON-LOOS demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de ce rapprochement et de son désir d'étudier en commun la problématique que cela suppose. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

-Monsieur C.ROUX expose au conseil municipal que la commission fleurissement propose l'acquisition d'une remorque pour l'arrosage des fleurs en été. D'autre part, Madame Danielle BUZZI-CROCCI a fait part de son désir de démissionner de cette commission et propose la création d'une association en lieu et place de la commission existante. Un affichage se fera prochainement pour informer l'ensemble des habitants de la commune. Enfin, la remise des prix des maisons fleuries se fera le 7 mai 2011 à 16h00.

-Les travaux de réfection de la Chavanne à Vormy ont été validés par Monsieur E.COINET de la S.E.A. Les subventions correspondantes vont ainsi pouvoir être versées très prochainement.

-Monsieur A.ROUX informe le conseil municipal qu'une réunion avec l'O.N.F. a eu lieu le 26 novembre 2010 pour l'élaboration du futur schéma des chemins de desserte.

-Monsieur C.HENON informe le conseil municipal du lancement de la maîtrise d'œuvre par la société HYDRETUDE dans le cadre du projet d'assainissement communal. L'emplacement des 2 stations d'épuration à La Frasse et à Romme ainsi que leur mode de fonctionnement restent à définir.

-L'ensemble du conseil municipal tient à adresser ses sincères remerciements à Alain ROUX, Stéphane MILESI, Christian HENON, Hervé GUFFON et Sébastien LOOS qui ont participé à la mise en place du système de vidéo-projection à la salle polyvalente.

Fin de la séance à 22h30